

Livret des plans stratégiques

Protégeons

durablement
nos cultures

Déployons

l'agriculture
biologique



CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-CALÉDONIE
www.canc.nc
forumagriculture.nc

Document édité en août 2019

© Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Calédonie

Rédaction des plans stratégiques

Plan "Déployons l'agriculture biologique":
Kahn & Associés - Océanide -
avec la participation d'Olivier Durant,
Jacques Pior et Luc Pussemier

Plan "Protégeons durablement nos cultures":
Océanide - Kahn & Associés -
avec la participation de Luc Pussemier,
pour COLEACP

©photos : Chloé Glad pour la Chambre
d'agriculture / tous droits réservés

Le temps des objectifs est venu !

En mars dernier, le temps du forum agrinnov fut celui des échanges, de la réflexion commune. Après l'édition d'une première restitution synthétique en mai, disponible sur forumagriculture.nc et sur www.canc.nc, est désormais venu le temps de rassembler, au sein de ce livret, les objectifs stratégiques et opérationnels relatifs aux deux thématiques d'agrinov.

Du fait de leur conception, transversale et intégrée, les deux plans ayant émergé à la suite d'agrinov sont étroitement liés et ont donc fait l'objet d'une édition commune. Toutefois, le « plan stratégique de protection durable des cultures et de gestion maîtrisée des PPUA¹ » et le « plan stratégique de développement de l'agriculture biologique » sont chacun assortis d'objectifs stratégiques et opérationnels propres.

Dans les faits, le plan "Bio" repose sur 8 objectifs stratégiques desquels découlent 108 objectifs opérationnels pour lesquels a été fixé une "date cible" réaliste, comprise entre 2019 et 2023. Il en va de même avec le plan "PPUA" qui s'articule autour de 4 objectifs stratégiques et 45 objectifs opérationnels datés (2020 à 2024).

Suite à l'édition de ces objectifs, transmis et mis à la disposition de tous les acteurs concernés par ces enjeux majeurs pour notre agriculture, il conviendra de poursuivre et d'approfondir le travail mené depuis près de neuf mois.

Cela sollicitera de définir et valider des plans d'action, des indicateurs, des moyens adaptés et d'assurer un pilotage continu de l'ensemble, dans un esprit de concertation et de collaboration tel qu'il a prévalu tout au long du Forum.

Philippe Germain

Membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de l'agriculture

Gérard Pasco

Président de la Chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie

Ce présent document est également téléchargeable sur www.canc.nc ou disponible au format numérique, sur demande, auprès de comm@canc.nc

¹ PPUA : produits phytosanitaires à usage agricole

p. 6 à 8

Introduction générale

p. 9 à 26

Plan stratégique

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

p. 10 à 11

Introduction

p. 12 à 13

Objectif stratégique n°1 (OS_1) :

Renforcer l'autonomie
de la Nouvelle-Calédonie
en intrants biologiques.

p. 14 à 15

Objectif stratégique n°2 (OS_2) :

Développer la production
biologique

p. 16 à 17

Objectif stratégique n°3 (OS_3) :

Améliorer l'adressage
entre l'offre et la demande
en produits biologiques

p. 18 à 19

Objectif stratégique n°4 (OS_4) :

Faire monter en compétence
& professionnaliser la filière

p. 20 à 21

Objectif stratégique n°5 (OS_5) :

Déployer des soutiens
publics adaptés

p. 23

Objectif stratégique n°6 (OS_6) :

Mettre en place
une observation et une
communication adaptées
à la filière biologique.

p. 24

Objectif stratégique n°7 (OS_7) :

Adapter la réglementation
et le contrôle à la filière
biologique

p. 26

Objectif stratégique n°8 (OS_8) :

Créer une gouvernance
adaptée pour la filière
biologique

p. 27 à 42

Plan stratégique

PRODUITS PHYTOSANITAIRES À USAGE AGRICOLE

p. 28 à 29

Introduction

p. 30 à 32

Objectif stratégique n°1 (OS_1) :

Mieux connaître l'usage et les impacts
des PPUA sur la santé et l'environnement

p. 33 à 37

Objectif stratégique n°2 (OS_2) :

stabiliser et faire évoluer
le cadre juridique global des PPUA

p. 38 à 39

Objectif stratégique n°3 (OS_3) :

Renforcer le contrôle en lien
avec l'utilisation des PPUA

p. 40 à 42

Objectif stratégique n°4 (OS_4) :

Générer une évolution agro-écologique
des pratiques via un système RET adapté

Introduction générale



Depuis plusieurs années, la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans la prise de conscience sociétale globale sur la responsabilité que nous avons à l'égard de notre santé et de celle de notre planète.

Dans la théorie comme dans la pratique, cette prise de conscience passe par une nécessaire évolution vers une posture davantage systémique : il s'agit de décroiser les secteurs, dans leur conception comme dans leur gestion, de considérer toutes les dimensions et l'ensemble des enjeux liés à chaque sujet afin de le traiter de la manière la plus réelle et efficace possible.

L'alimentation est évidemment un sujet emblématique pour mettre en œuvre ce nouveau paradigme. En effet, une alimentation voulue durable et résiliente ne peut se limiter à la seule considération de l'agriculture, au regard des multiples dimensions qu'elle revêt : agriculture, environnement, industrie (machinisme, produits phytosanitaires, agroalimentaire), économie, patrimoine, culture, etc. Autant de dimensions à prendre en compte pour bâtir un système alimentaire cohérent et efficace.

C'est dans cette dynamique que s'est inscrit le forum **Agrinnov^{NC}**, qui faisait suite en particulier à trois politiques publiques :

►► **la Politique Publique Agricole Provinciale de 2016**, qui a appréhendé l'agriculture calédonienne au travers de l'ensemble de ses ressources et filières. Face au constat alarmant de la très faible autonomie alimentaire du pays, l'amélioration de la couverture alimentaire s'est naturellement posée comme l'enjeu principal de développement agricole et alimentaire.

►► **la Politique de l'Eau Partagée de 2018**, qui a réalisé un diagnostic global de la ressource sur le territoire calédonien. Dans ce cas-ci, un nouveau constat préoccupant s'est dessiné, concernant l'état tant quantitatif que qualitatif de la ressource en eau, ainsi que sa gestion. Compte tenu de la place universelle et systémique de l'eau (eau potable, santé, agriculture, industrie, environnement, etc.), un plan agricole et alimentaire se doit de considérer sa gestion intégrée.

►► **Le Plan Do Kamo de 2018**, qui a présenté un programme de 86 actions pour réformer en profondeur le modèle économique et la gouvernance du système de protection sociale et de santé pour les années à venir. Il propose une approche holistique de la santé et du bien-être de l'individu, dont les déterminants sont de 3 niveaux (citoyen – usager, environnement du citoyen – usager, pays / société) et pour lesquels l'alimentation joue un rôle fondamental en termes de construction du capital santé et de prévention.

En mars 2019, **Agrinnov^{NC}** a rassemblé et mobilisé de nombreux acteurs, agriculteurs, consommateurs, citoyens, outils de recherche et de soutiens, autour de l'enjeu suivant :

l'évolution vers une agriculture résiliente, productive mais de qualité et durable. Le consensus, issu de ces phases de diagnostic partagé et d'échange entre tous ces acteurs, est non seulement de produire plus, mais de produire mieux, afin d'approvisionner durablement l'ensemble de la population calédonienne en produits locaux, de qualité et sources de fierté pour les calédoniens.

Le présent travail s'inscrit dans la démarche d'Agrinnov NC, schématisée par la figure suivante. Cette démarche avait deux dimensions :

- ▶▶ la protection durable des cultures, en particulier par la réduction de l'utilisation de **produits phytosanitaires à usage agricole (PPUA)** ;
- ▶▶ le développement de la **filière biologique**.




PHASE 1	▶	DIAGNOSTIC DE LA FILIÈRE BIOLOGIQUE ET DE LA GESTION DES PPUA EN NOUVELLE-CALÉDONIE
PHASE 2	▶	FORUM AGRINNOV NC : DIAGNOSTIC PARTAGÉ ET TRAVAIL PARTICIPATIF SUR LES PRINCIPAUX ENJEUX
PHASE 3	▶	PROPOSITION D'UN «PLAN BIO» ET D'UN «PLAN PPUA»

La phase de diagnostic participatif

Cette phase s'est structurée autour de 2 étapes clés :

▶▶ **en amont** : des entretiens auprès de toutes les catégories d'acteurs du monde agricole et de la société civile, reposant notamment sur divers outils de concertation et d'animation (réunions collectives, entretiens semi-directifs, focus group...) - ces entretiens ont fait émerger 10 thématiques et leviers majeurs à traiter collectivement dans le cadre d'un forum public ;

▶▶ **en aval** : un forum, Agrinnov, ouvert au monde agricole et au grand public ayant permis d'organiser de nombreux échanges techniques sous la forme de dix ateliers thématiques répartis sur 2 jours, et ayant réuni plusieurs centaines de personnes. La figure ci-dessous présente les thématiques des ateliers abordées et les classe suivant trois catégories :

-  Ateliers aux thématiques transversales
-  Ateliers aux thématiques spécifiques "Agriculture Biologique"
-  Ateliers aux thématiques spécifiques "Produits Phytosanitaires à Usage Agricole"

▶ Atelier 1	Les besoins de la Nouvelle-Calédonie en termes de protection et de fertilisation
▶ Atelier 2	La filière bio : quels objectifs chiffrés pour répondre aux besoins et aux attentes des calédoniens ?
▶ Atelier 3	L'approvisionnement en matériel végétal, fertilisants, PPUA bio et aliments
▶ Atelier 4	Le modèle de réglementation et d'homologation européen doit-il être conservé ?
▶ Atelier 5	Comment exprimer pleinement le potentiel de production bio des filières animales ?
▶ Atelier 6	Organisation du champ à l'assiette : mise en culture, collecte, stockage, normalisation, mise en marché, communication
▶ Atelier 7	Recherche, expérimentation, transfert, conseil technique, formation
▶ Atelier 8	Quelles adaptations pour accompagner les ambitions de la filière bio ?
▶ Atelier 9	Quelles orientations donner aux aides publiques pour soutenir les alternatives aux PPUA, développer le bio, concilier les enjeux d'alimentation et de santé
▶ Atelier 10	Quelle gouvernance pour organiser au mieux la filière bio ?



AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Objectifs stratégiques
et opérationnels



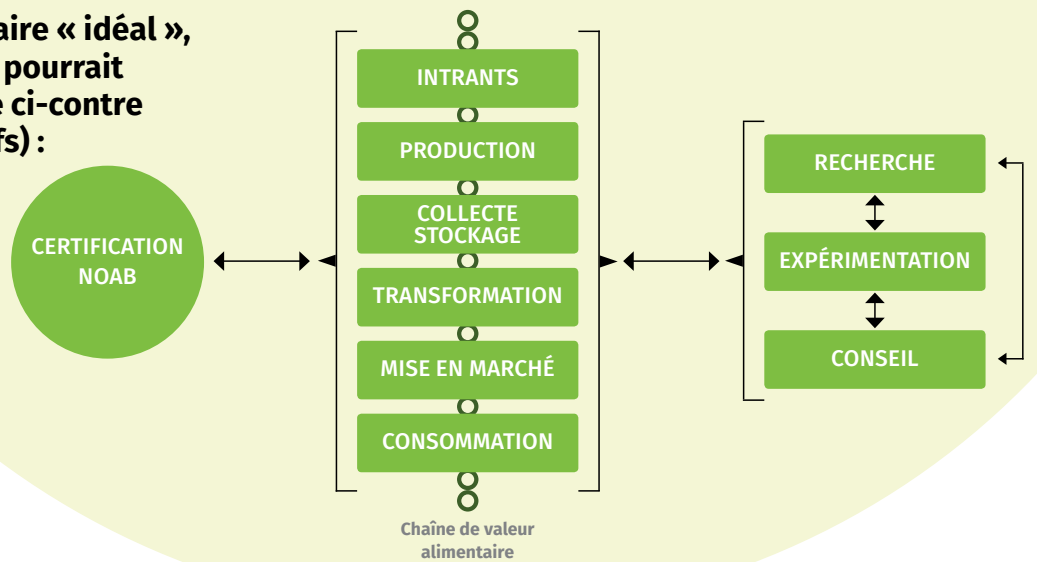
En cohérence avec le diagnostic réalisé, l'approche choisie a été celle d'une analyse de la chaîne de valeurs des filières dans le cas de la production biologique.

Le postulat est que la satisfaction des consommateurs par une production locale se base sur la cohérence et la performance de l'ensemble des maillons des chaînes alimentaires.

Plus généralement, un système alimentaire se veut systémique, en considérant les chaînes alimentaires, mais également les fonctions de recherche, d'expérimentation et de transfert pour ce qui est de l'innovation et de la formation des acteurs, ou encore les aspects réglementaires. C'est le cas, en particulier, de la production biologique qui implique une certification.

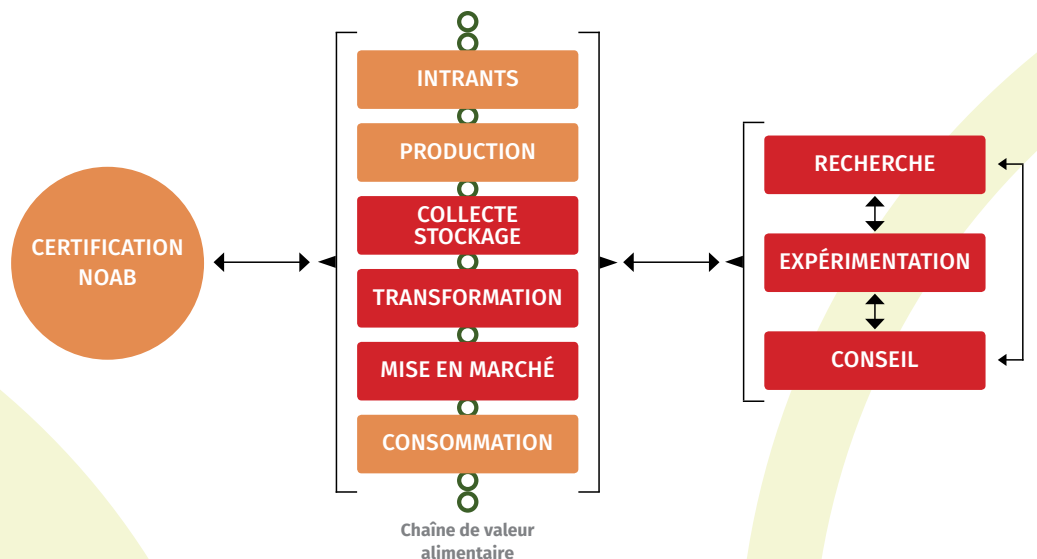
Un système alimentaire « idéal », performant et efficace, pourrait être représenté comme ci-contre (maillons non exhaustifs) :

- Fonctionne
- À améliorer
- Ne fonctionne pas



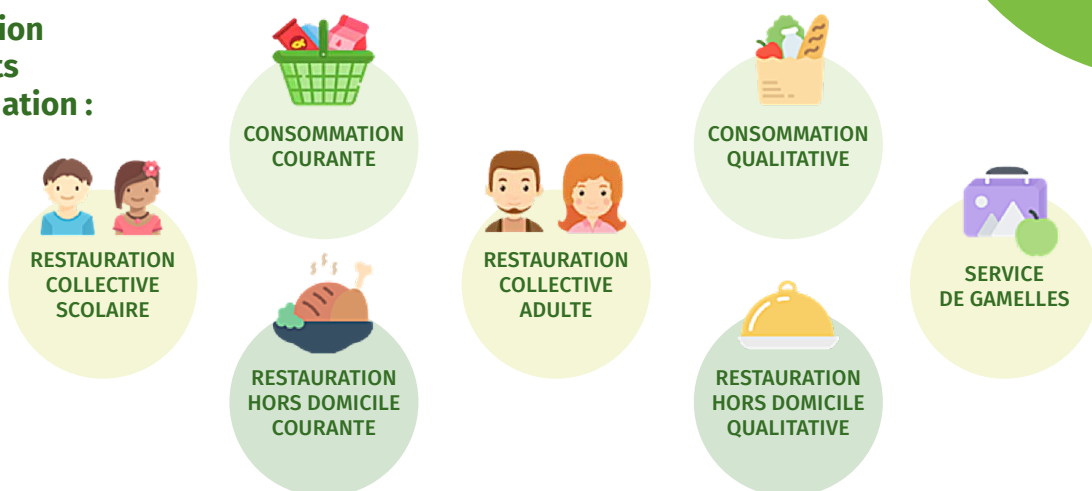
D'après le diagnostic réalisé en phase 1 de la démarche AgrinnovNC, la filière biologique calédonienne, bien que prometteuse, souffre aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements internes et externes.

De ce fait le système alimentaire calédonien « actuel » se présente plutôt comme suit :



En outre, il convient de préciser qu'il n'y a pas une consommation, mais différents segments de consommation : la consommation courante (en supermarché), qualitative (en épicerie), la restauration hors domicile courante et qualitative, la restauration collective scolaire et adulte, les services de gamelles.

Représentation des segments de consommation :



Or, cette considération est fondamentale. Comme présenté dans le diagnostic, un consommateur militant mangeant des produits bio n'aura pas les mêmes contraintes, donc pas le même comportement de consommation, qu'une mère célibataire travaillant 10h par jour avec deux enfants.

Chaque segment possède ainsi ses « moteurs d'achat » : ces derniers conditionnent l'articulation des maillons de la chaîne ainsi que les maillons amont eux-mêmes qui doivent se développer pour les satisfaire.

Le plan Agrinnov NC fait une proposition de ce que pourrait être un « Plan Bio » calédonien de lancement et identifie sous la forme d'un cadre logique les principaux axes à traiter en priorité à court et moyen termes.

À ce stade, tant en termes de contexte sociétal que d'état d'avancement de la construction partagée sur ce projet, **le plan proposé s'articule de la manière suivante :**

- ⊕ 8 enjeux desquels découlent **8 objectifs stratégiques (OS)** ;
- ⊕ Des objectifs stratégiques déclinés en **39 objectifs opérationnels de rang 1** ;
- ⊕ Des objectifs opérationnels de rang 1 précisés en **108 objectifs opérationnels de rang 2** ;

Les objectifs opérationnels de rang 2 SONT caractérisés par une temporalité : une échéance à laquelle cet objectif opérationnel peut être réalistement en place ou atteint.

Une poursuite et un approfondissement du travail effectué – notamment par une concrétisation et une mobilisation plus avancée de l'ensemble des acteurs actuels et projetés de la filière biologique et une mobilisation engagée des moyens adaptés – **sera nécessaire afin d'opérationnaliser davantage et d'implémenter ce plan, en définissant ou validant :**

- ⊕ le dernier niveau d'opérationnalité : les **ACTIONS** ;
- ⊕ des **INDICATEURS** ;
- ⊕ les **ACTEURS** concernés ;
- ⊕ les **MOYENS** nécessaires : budget, ressources humaines, outils, etc.
- ⊕ les principaux **ENJEUX** identifiés, dont les objectifs stratégiques sont traités dans les pages suivantes, et qui sont les suivants :
- ▶ **insuffisance du maillon « intrants »** pour approvisionner les producteurs

en intrants biologiques ;

- ▶ **un maillon « production » générant une offre insuffisante** au regard de la demande potentielle, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- ▶ **absence d'outils** de collecte, de stockage, de transformation, de mise en marché et de planification de la production biologique ;
- ▶ **professionnalisation insuffisante** de la filière biologique
- ▶ **insuffisance du soutien financier** au développement de la filière biologique
- ▶ **absence de données** sur la filière biologique, communication peu efficace
- ▶ **cadre réglementaire peu adapté** à la filière biologique
- ▶ **absence de gouvernance** de la filière biologique



Objectif stratégique n°1 :

Déployons
l'agriculture
biologique

Renforcer l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie en intrants biologiques

Enjeu du diagnostic :

*insuffisance du maillon « intrants »
pour approvisionner les producteurs
en intrants biologiques*

Le maillon « intrants » en Nouvelle-Calédonie est relativement faible, particulièrement dans le cas de la production biologique :

Matériel végétal

Il n'y a aucune production professionnelle de matériel végétal (plants et semences) sur le territoire. Des banques de semences permettent des échanges entre agriculteurs « traditionnels » ou « petits producteurs et jardiniers ». L'approvisionnement par l'importation existe seulement à petite échelle, mais est rendue complexe par la petite taille du marché, qui rend les importations peu rentables, et par les contraintes de biosécurité, qui impliquent des procédés de traitement chimique des semences importées.

Alimentation animale

Il n'y a aucune production locale de céréales biologiques. Quelques provendiers produisent de l'alimentation conventionnelle, la seule gamme proposée avec leurs procédés. Un approvisionnement par l'importation existe par des réseaux informels, mais est rendue complexe par la petite taille du marché et les contraintes de biosécurité.

Fertilisation, amendement, substrat

Jusqu'à peu, la production locale se limitait à la production de compost sur quelques exploitations agricoles pour une utilisation sur site. Une petite production professionnelle commence à émerger sur le territoire, avec des produits pour certains compatibles à la production biologique, d'autres non. L'importation de fertilisants et d'amendements, qui représente la principale voie d'approvisionnement pour les agriculteurs, est entièrement gérée par la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie. La baisse et la réorientation des subventions restent insuffisantes pour favoriser les intrants biologiques et locaux. En outre, l'utilisation de déchets mobilisables en tant qu'amendements (fumiers, lisiers, coquilles d'œufs, sciures de bois, etc.) est peu développée, entre autres du fait de l'importance des coûts de transport associés.

Protection phytosanitaire

Il n'y a aucune industrie de production de produits phytosanitaires sur le territoire. Ces produits, soumis à la réglementation sur les PPUA, sont importés par les distributeurs professionnels dans le même cadre juridique que celui des PPUA chimiques.





OS = Objectif Stratégique / OO = Objectif Opérationnel

▶ OO 1.1 :

Développer une filière locale de fertilisants
et d'amendements

	Date cible
OO 1.1.1 : Capitaliser et approfondir les études réalisées afin d'identifier les gisements de déchets issus des secteurs agricole et industriel locaux utilisables en tant qu'amendements ou fertilisants	2020
OO 1.1.2 : Mettre en place des dispositifs de soutien aux professionnels et aux porteurs de projets susceptibles de valoriser les déchets produits localement	2020
OO 1.1.3 : Adopter une position temporaire favorable au développement de la filière locale de fertilisants et d'amendements (notamment sur la question des métaux lourds)	2020
OO 1.1.4 : Fiabiliser le cadre juridique des fertilisants et des amendements locaux (notamment sur la question des métaux lourds)	2023
OO 1.1.5 : Favoriser l'émergence de projets et la structuration de la filière de fertilisation et d'amendement	2021

▶ OO 1.2 :

Développer une capacité locale de production
de matériel végétal et renforcer son accessibilité

	Date cible
OO 1.2.1 : Faire évoluer la norme BioPasifika de façon dérogatoire et temporaire en vue de constituer un stock initial de matériel végétal à partir de semences issues du conventionnel	2019
OO 1.2.2 : Faire évoluer les règles de biosécurité de façon dérogatoire et temporaire en vue de constituer un stock initial de matériel végétal à partir de semences issues du conventionnel	2019
OO 1.2.3 : Développer des techniques de traitement biologique des importations aux frontières	2020
OO 1.2.4 : Faire aboutir et développer le projet de duplication en Nouvelle-Calédonie de la collection de matériel végétal de la Communauté du Pacifique de Fidji	2020
OO 1.2.5 : Évaluer des sélections variétales adaptées et résilientes (screening variétal)	2022
OO 1.2.6 : Mettre en place des outils de triage et de stockage des semences produites localement	2022
OO 1.2.7 : Développer des pépinières biologiques	2020

▶ OO 1.3 :

Développer une production locale
d'alimentation animale biologique

	Date cible
OO 1.3.1 : Déployer une production céréalière biologique	2022
OO 1.3.2 : Amener les transformateurs céréaliers à développer une gamme de produits biologiques	2022

▶ OO 1.4 :

Autoriser de façon temporaire l'utilisation de souches
animales issues du conventionnel en aviculture pour
permettre la production de volailles et œufs biologiques

	Date cible
OO 1.4.1 : Mettre en place un couvoir biologique multi-espèces	2020

Note : la question des produits phytosanitaires biologiques sera traitée sous l'angle de la réglementation dans le cadre de l'Objectif Stratégique n°5 propre au plan PPUA.



Objectif stratégique n°2 :

Déployons l'agriculture biologique

Développer la production biologique

Enjeu du diagnostic :

maillon « production » générant une offre insuffisante au regard de la demande potentielle, tant sur le plan quantitatif que qualitatif

Bien qu'existante, la production biologique est, de même que la production locale calédonienne, largement insuffisante pour approvisionner les différents marchés locaux.

Productions végétales

À ce jour, les types d'agriculture majoritairement présents (« traditionnels » et « jardiniers ») sont centrés sur la vente directe et ne sont pas en mesure d'adresser les autres segments de marchés. La filière souffre d'un manque de planification et de gestion de la production, notamment en post-récolte. L'accès au foncier et le très faible accompagnement technique sont des freins critiques.

Productions animales

Globalement, une insuffisance de la production pour la plupart des filières est à noter.

Filière bovine et ovine

Les conditions de production sont très proches de l'agriculture biologique ;

Filière avicole et porcine

Les conditions de production sont généralement hors-sols, incompatibles avec les exigences de l'agriculture biologique. Une production avicole « œufs » biologique tend à se développer : les intrants sont le principal facteur limitant.

Les exploitations de ces filières souffrent généralement d'un manque de repreneurs et d'une difficulté d'accès au foncier.



OBJECTIF STRATÉGIQUE

Développer la production biologique

Déployons l'agriculture biologique

OS = Objectif Stratégique / OO = Objectif Opérationnel

OO 2.1 :

Identifier et capitaliser les pratiques biologiques des agriculteurs

	Date cible
OO 2.1.1 : Identifier et recenser chez les agriculteurs les savoirs faire et les pratiques biologiques	2020
OO 2.1.2 : Établir le cadre et le protocole de collecte, de capitalisation et de valorisation des données	2020

OO 2.2 :

Avoir des référentiels techniques et économiques

	Date cible
OO 2.2.1 : Construire un outil de capitalisation et de diffusion des données techniques et économiques de la production	2020
OO 2.2.2 : Mettre en forme et organiser la diffusion des données et des informations (installation, conversion, etc.)	2020

» 00 2.3 :

Créer des outils pour faciliter la conversion à l'agriculture biologique

	Date cible
00 2.3.1 : Élaborer une « mallette de la conversion » regroupant toutes les informations nécessaires pour informer le producteur du processus de conversion	2019
00 2.3.2 : Proposer aux agriculteurs conventionnels un accompagnement technique et économique pour simuler la pertinence d'une conversion à l'agriculture biologique	2020

» 00 2.4 :

Développer les compétences en production biologique à partir des ressources existantes

	Date cible
00 2.4.1 : Identifier les agriculteurs aux compétences et au « potentiel bio » et les mettre en réseau	2020
00 2.4.2 : Répertorier et importer les techniques de production et savoirs faire pour accélérer et amplifier le transfert des pratiques	2020
00 2.4.3 : Former ce réseau aux techniques biologiques en privilégiant les échanges d'expériences avec les pays maîtrisant ces savoirs faire	2021

» 00 2.5 :

Mettre en place un plan « poulet de chair bio » et « porcin bio »

	Date cible
00 2.5.1 : Identifier et faire émerger des projets de développement des filières avicole chair et porcine biologiques	2019
00 2.5.2 : Élaborer un cahier des charges pour un plan « poulet de chair bio » et « porcin bio »	2020
00 2.5.3 : Mettre en place les conditions d'un soutien technique adapté aux cultures biologiques porcine et avicole chair	2020
00 2.5.4 : Accompagner techniquement les éleveurs porcins et avicoles chairs vers la production biologique	2020

» 00 2.6 :

Inciter à des démarches collectives de mutualisation

	Date cible
00 2.6.1 : Soutenir la mutualisation de techniciens par les agriculteurs biologiques et conventionnels	2020
00 2.6.2 : Renforcer le soutien à l'achat de matériel commun	2020

» 00 2.7 :

Renforcer l'accès au foncier

	Date cible
00 2.7.1 : Identifier des fonciers dédiés et adaptés à la production biologique (cf. Politique de l'Eau Partagée)	2021
00 2.7.2 : Mettre en place des dispositifs d'attribution de fonciers dédiés et adaptés à la production biologique	2022



Objectif stratégique n°3 : Améliorer l'adressage entre l'offre et la demande en produits biologiques

Enjeu du diagnostic :

*absence d'outils de collecte, de stockage,
de transformation, de mise en marché
et de planification de la production biologique*

Le maillon crucial qui limite l'adressage de la demande, c'est-à-dire la satisfaction des différents segments de marchés par l'offre, est celui de la collecte, du stockage, de la mise en marché et de la planification de la production. Or, ce maillon est extrêmement problématique pour la filière biologique calédonienne.

Productions végétales

À ce jour, seuls certains marchés, s'approvisionnant « en direct » ou en circuit court auprès des producteurs, parviennent à être adressés (restauration professionnelle qualitative, consommation spécialisée de type épicerie ou paniers).

Il existe très peu d'outils capable de mettre en place une différenciation des productions biologiques et conventionnelles, c'est-à-dire possédant les équipements, les infrastructures et les procédés conformes à la norme biologique. Une difficulté notoire concerne la quasi-impossibilité pour l'association de certification Bio Calédonia de certifier ce type de structures dites « avales ».

Productions animales

Dans le cas des filières bovines, ovines et porcines, le rôle de l'OCEF est fondamental, en assurant l'organisation de la collecte, du stockage et de la mise en marché de la production. Sa certification, ainsi que celle des transformateurs est fondamentale mais elle devra être complétée par celle des bouchers. Dans le cas de la filière avicole, l'absence d'abattage certifié est absolument limitant.



OBJECTIF STRATÉGIQUE



Améliorer l'adressage entre l'offre et la demande en produits biologiques

Déployons
l'agriculture
biologique

OS = Objectif Stratégique / OO = Objectif Opérationnel

► OO 3.1 : Mettre en place des outils de collecte, de stockage, de mise en marché et de planification des cycles comme du développement des productions par filière

	Date cible
OO 3.1.1 : Analyser les capacités de l'existant et choisir un scénario de dispositif opérationnel	2019
OO 3.1.2 : Implémenter le scénario opérationnel de dispositif afin d'adresser l'ensemble des marchés cibles par filière	2020
OO 3.1.3 : Sensibiliser les agriculteurs sur la dimension économique, le maillon « mise en marché », en vue de renforcer leur attention sur la notion de chaîne de valeur et de générer leur investissement sur les maillons aval	2019

» OO 3.2 :

Développer la transformation de produits au sein d'outils communs ou spécifiques aux produits biologique

	Date cible
OO 3.2.1 : Mettre en place des outils de transformation 3 ^{ème} et 4 ^{ème} gamme et de conservation des fruits et légumes biologiques	2020
OO 3.2.2 : Développer des outils d'abattage et de découpe spécifiques à la viande biologique	2020
OO 3.2.3 : Continuer la certification de l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur «viande»	2020

» OO 3.3 :

Structurer les marchés

	Date cible
OO 3.3.1 : Connaître les besoins de l'aval	2019
OO 3.3.2 : Planifier (saisonnalité et type de production) pour adresser les marchés	2020
OO 3.3.3 : Organiser les flux, adapter les outils de collecte et de transformation	2020
OO 3.3.4 : Mettre en place une «commission bio» dans les interprofessions filières	2019
OO 3.3.5 : Réfléchir à des modes d'organisation collectifs pour la mise en marché (petites structures, petits volumes)	2019

» OO 3.4 :

Définir les procédures de traçabilité avec les parties prenantes

	Date cible
OO 3.4.1 : Rendre opérationnelles les exigences de la NOAB en matière de collecte, de stockage, de transformation et de mise en marché des produits biologiques, en termes de matériels, de procédés et de responsabilités	2020

» OO 3.5 :

Mettre en place des dispositifs de différenciation des produits biologiques tout au long de la chaîne de valeur

	Date cible
OO 3.5.1 : Mettre en place des espaces, des équipements et des procédures spécifiques conformes à la norme pour les produits biologiques	2021
OO 3.5.2 : Mettre en place un système de contrôle des procédures et des pratiques commerciales conforme à la norme biologique	2020

» OO 3.6 :

Élaborer un «plan cantine bio et local»

	Date cible
OO 3.6.1 : Étudier l'organisation et les capacités de gestion des matières premières de la restauration collective (modéliser la chaîne de valeur, adéquation besoins - ressources et planification)	2020
OO 3.6.2 : Mettre en place la chaîne de valeur adéquate selon les résultats de l'étude	2021
OO 3.6.3 : Adapter la réglementation et les pratiques d'achat à l'approvisionnement en produits biologiques	2020



Objectif stratégique n° 4 :

Déployons
l'agriculture
biologique

Faire monter en compétence & professionnaliser la filière

Enjeu du diagnostic :

*professionnalisation insuffisante
de la filière biologique*

Compétences des agriculteurs

Le manque de formation et de ressources fragilise les compétences des agriculteurs en matière de pratiques biologiques. Il n'existe aucune formation officielle initiale ou continue sur l'agriculture biologique, l'essentiel des compétences s'acquérant par des échanges entre pairs ou via des réseaux non dédiés (cas de REPAIR).

Conseil technique

L'accompagnement technique des agriculteurs est aujourd'hui extrêmement faible dans le cas de l'agriculture biologique. Cette fonction n'est pas assurée par les acteurs en charge qui, faute de compétences et de moyens, ont tendance à rediriger les agriculteurs vers l'association de certification Bio Calédonia (dont ce n'est pas le rôle) ou des réseaux de producteurs.

Recherche et expérimentation

La programmation des acteurs de la recherche et de l'expérimentation sur l'agriculture biologique est à ce jour très faible. Elle s'avère souvent en décalage avec les besoins et les attentes des acteurs, traduisant une prise en compte insuffisante des besoins de l'amont comme de l'aval (agriculteurs, acteurs de l'agriculture et de l'alimentation, consommateurs). En outre, l'absence de continuum entre la recherche, l'expérimentation et le transfert est très problématique.

Ce défaut de concertation entraîne une absence de cohérence entre les différentes programmations ainsi qu'une absence de transfert des résultats de chacun. C'est extrêmement problématique en termes d'efficacité, d'efficience de ces acteurs ; chaque maillon devant normalement alimenter le maillon en aval.



OBJECTIF STRATÉGIQUE



Faire monter en compétence
& professionnaliser la filière

Déployons
l'agriculture
biologique

OS = Objectif Stratégique / OO = Objectif Opérationnel

» OO 4.1 :

Assurer la remontée d'informations des agriculteurs aux opérateurs du conseil technique, de l'expérimentation et de la recherche

	Date cible
OO 4.1.1 : Redéfinir le schéma et l'organisation du continuum Recherche – Expérimentation – Transfert (RET), comme demandé à l'occasion de la Politique Publique Agricole Provinciale et d'Agrinnov NC	2019
OO 4.1.2 : Créer des instances permettant d'identifier et de prioriser les besoins des producteurs et de l'aval – revoir la représentativité des agriculteurs	2020
OO 4.1.3 : Revoir les procédures de programmation pour améliorer la prise en compte des besoins réels	2019
OO 4.1.4 : Systématiser des instances de concertation pour une programmation partagée entre les acteurs de la recherche et de l'expérimentation	2019
OO 4.1.5 : Prévoir l'animation scientifique des réseaux expérimentaux chez les agriculteurs	2020

► OO 4.2 :

Intégrer systématiquement une programmation dédiée à l'agriculture biologique

	Date cible
OO 4.2.1 : Conditionner les financements à un pourcentage de programmes ou d'actions dédié à l'agriculture biologique et aux techniques alternatives	2020

► OO 4.3 :

Développer la diffusion des travaux

	Date cible
OO 4.3.1 : Vulgariser les résultats de la recherche et de l'expérimentation	2020
OO 4.3.2 : Mettre en œuvre de manière définitive le continuum, notamment entre l'expérimentation et le conseil	2020

► OO 4.4 :

Renforcer le conseil technique

	Date cible
OO 4.4.1 : Réformer la fonction du conseil technique (instances, organisation, modalités, etc.) en envisageant le transfert de la compétence des provinces vers les organisations et réseaux professionnels agricoles	2020

► OO 4.5 :

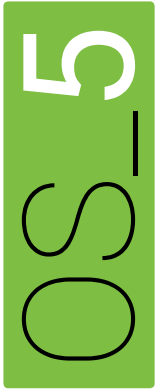
Développer l'offre de formations en agriculture biologique

	Date cible
OO 4.5.1 : Créer un module de formation initiale dédié à l'agriculture biologique	2021
OO 4.5.2 : Intégrer ou créer des modules de formation dédiés à l'agriculture biologique par les dispenseurs de formation continue	2020

► OO 4.6 :

Développer l'intégration internationale en matière de programmes de recherche et d'expérimentation

	Date cible
OO 4.6.1 : Identifier des pays ou des zones dont les conditions et les pratiques peuvent être adaptées à la Nouvelle-Calédonie	2019
OO 4.6.2 : Identifier et signer des partenariats avec les réseaux de recherche et d'expérimentation de ces pays ou de ces zones	2020
OO 4.6.3 : Expérimenter les pratiques et les techniques issues d'autres pays et les adapter aux conditions calédoniennes	2020



Objectif stratégique n°5 :

Déployons l'agriculture biologique

Déployer des soutiens publics adaptés

Enjeu du diagnostic :

insuffisance du soutien financier au développement de la filière biologique

Jusqu'à peu, le système d'aides s'avérait insuffisant et inadapté pour soutenir le développement de la filière biologique en Nouvelle-Calédonie, avec :

- un financement des réseaux de producteurs parfois en décalage par rapport aux missions attendues de ces structures ;
- des aides à l'agriculture biologique par la province Sud insuffisantes, voire inadaptées, qui ne permettent pas le « décollage » de la filière et la conversion d'exploitations professionnelles d'une certaine taille issues de l'agriculture conventionnelle.

En 2019, la création de l'Agence rurale a réalisé une refonte d'une grande partie du système d'aides, avec une prise en compte forte de l'enjeu agro-écologique. Néanmoins :

- le dimensionnement de ces aides cible certains types d'agriculteurs : il est notamment inadapté au soutien

des agriculteurs « producteurs ». De plus, ces aides ne sont proportionnées ni à la production (quantité produite), ni aux surfaces (hectares certifiés) ;

- les intrants biologiques restent souvent plus chers que les intrants conventionnels ;
- le soutien aux fertilisants et aux amendements en province Sud depuis 2016 propose une bonification pour l'achat de produits locaux et biologiques. Cette différenciation reste toutefois relativement faible et limitée ;
- les PPUA et les semences biologiques n'étaient jusqu'à présent pas soutenus. Le système d'aides de l'Agence rurale prévoit un soutien spécifique à l'approvisionnement en intrants, qui reste toutefois plafonné et donc dimensionné à de petits volumes de production ;
- l'absence d'aides solides à la production pour la phase de conversion est fortement limitante ;
- l'installation reste peu attractive, notamment en raison des difficultés d'accès au foncier et aux financements ;
- il n'y a pas ou peu de soutien au développement des compétences.

Agrinnov NC a donc proposé des pistes pour une refonte des systèmes de soutien.



OBJECTIF STRATÉGIQUE

Déployer des soutiens publics adaptés

Déployons l'agriculture biologique

OS = Objectif Stratégique / OO = Objectif Opérationnel

OO 5.1 :

Faciliter l'installation des nouveaux entrants

	Date cible
OO 5.1.1 : Réfléchir à un dispositif favorisant la location (baux ruraux) ou l'attribution de foncier agricole (SAFER) pour les producteurs biologiques	2020
OO 5.1.2 : Favoriser l'accès des producteurs biologiques à l'emprunt bancaire et aux aides provinciales	2020

	Date cible
OO 5.1.3 : Permettre aux jeunes agriculteurs de bénéficier de la défiscalisation	2020
OO 5.1.4 : Faire évoluer les modalités des aides pour tenir compte des difficultés de trésorerie	2020

►► OO 5.2 :

Développer le système d'aides aux intrants utilisables en agriculture biologique

	Date cible
OO 5.2.1 : Allouer les moyens nécessaires à l'investissement et à l'animation d'une unité de production et de multiplication de matériel végétal	2020
OO 5.2.2 : Accentuer le différentiel significatif de soutien aux fertilisants et aux amendements locaux et biologiques	2020
OO 5.2.3 : Créer des aides différenciées pour l'importation de PPUA biologiques	2020

►► OO 5.3 :

Réviser le système d'aides à la production biologique

	Date cible
OO 5.3.1 : Revoir le système de soutien à la conversion	2020
OO 5.3.2 : Introduire un différentiel significatif dans les différents systèmes d'aides pour favoriser l'agriculture biologique	2020
OO 5.3.3 : Supprimer le plafonnement des aides à la production biologique afin d'améliorer la conversion des grosses exploitations	2020
OO 5.3.4 : Introduire une différenciation des aides à la conversion et à la production en fonction des différentes filières et productions	2020
OO 5.3.5 : Indexer les aides à la conversion et à la production sur la surface avec obligation de déclaration (observatoire)	2021

►► OO 5.4 :

Encourager l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques

	Date cible
OO 5.4.1 : Définir le modèle d'aide et de contractualisation entre la restauration collective et la production - transformation	2020
OO 5.4.2 : Mettre en place un soutien à l'achat de produits biologiques pour la restauration collective	2020

►► OO 5.5 :

Améliorer l'efficacité, l'efficience du financement de la Recherche - Expérimentation - Transfert (RET)

	Date cible
OO 5.5.1 : Auditer les financements de la RET : adéquation moyens / affectation (quelle place pour le soutien à l'agriculture biologique demain ?)	2020
OO 5.5.2 : Mettre en place un dispositif d'évaluation permanent de l'efficacité, de l'efficience, de la pertinence des budgets alloués à la RET	2020
OO 5.5.3 : Réaffecter le financement au scénario retenu pour l'accompagnement technique des agriculteurs (cf. objectif stratégique 4)	2021



Document with a table of data, likely a schedule or program, featuring columns for dates and times, and rows labeled with letters A through E. The text is partially obscured by the circular inset.

Letter	Activity / Time
A	...
B	...
C	...
D	...
E	...



Objectif stratégique n° 6 :

Déployons l'agriculture biologique

Mettre en place une observation et une communication adaptées à la filière biologique

Enjeu du diagnostic :

inexistence de données sur la filière biologique, communication peu efficace

Très faible connaissance et suivi de la filière biologique.

Les principales données, récupérées par Bio Calédonia, concernent la production (en tonnes). L'association rencontre des difficultés à collecter et à capitaliser de manière systématique les données de toutes les provinces.

Communication floue autour de l'agriculture biologique et du label :

Utilisation abusive de la mention « bio », méconnaissance encore présente chez les consommateurs.



OBJECTIF STRATÉGIQUE



Mettre en place une observation et une communication adaptées à la filière biologique

Déployons l'agriculture biologique

OS = Objectif Stratégique / OO = Objectif Opérationnel

» OO 6.1 :

Améliorer la connaissance de la production, des marchés, des importations et des exportations

	Date cible
OO 6.1.1 : Mettre en place un observatoire de la production agricole biologique, assurant la capitalisation des données	2020
OO 6.1.2 : Mettre en place l'attribution conditionnée des aides à la remontée d'informations de production afin de garantir les fonctions de pilotage et de planification (cf. objectif stratégique 5)	2020
OO 6.1.3 : Systématiser la communication d'informations (SAU, production) par les outils de contrôle	2020

» OO 6.2 :

Élaborer un programme de communication sur l'agriculture biologique à destination de la production et de l'aval

	Date cible
OO 6.2.1 : Élaborer un plan de communication avec les principaux acteurs de la filière en fonction de chaque cible (grand public, distributeurs, importateurs, restauration collective, etc.)	2020
OO 6.2.2 : Dégager des moyens financiers permanents au profit de la communication à la filière sur la production biologique	2020



Objectif stratégique n°7 :

Déployons
l'agriculture
biologique

Adapter la réglementation et le contrôle à la filière biologique

Enjeu du diagnostic :

cadre réglementaire
peu adapté à la filière biologique

🍃 **La norme référente en Nouvelle-Calédonie, la Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB), pilotée par l'instance du POETCom, est représentée sur le territoire par le label Bio Pasifika. Or, un certain nombre de difficultés entravent le développement de la filière biologique :**

🍃 La norme

Seule la NOAB est reconnue sur le territoire. Dimensionnée initialement à l'agriculture « traditionnelle » océanienne, elle s'avère parfois inadaptée à une agriculture plus productive à grande échelle. De plus, le contenu reste très flou sur de nombreuses filières, ce qui rend son interprétation problématique pour la production et la certification. En outre, la NOAB s'avère inadaptée à l'encadrement des outils, des infrastructures et des procédés de l'industrie agroalimentaire, et des maillons aval d'une façon générale.

🍃 Le POETCom¹

La gouvernance interne paraît floue aux acteurs partenaires. Les relations entre le POETCom et les organismes de conseil ou certificateur sont insuffisantes.

🍃 L'organisme certificateur Bio Calédonia

La gestion de la norme est parfois complexe, en lien aux difficultés mentionnées ci-dessus. De plus, l'association rencontre des difficultés internes depuis plusieurs années, qui entravent son fonctionnement et l'atteinte de ses objectifs.

🍃 Le système de certification

Le système choisi unanimement à la création de Bio Calédonia est le système participatif de garantie (SPG) qui

associe des consommateurs et des producteurs dans les groupes de certification. Or, ce système s'avère principalement adapté au maillon de production et limité en ce qui concerne l'évaluation d'autres maillons (notamment, industries agroalimentaires).

🍃 Des règles de biosécurité strictes afin de protéger le patrimoine naturel de la Nouvelle-Calédonie

Ainsi, tous les produits importés, même biologiques, sont fumigués à l'entrée du territoire. Bien que Bio Calédonia ait obtenu une dérogation à l'entrée dans le cas de ces pratiques pour les semences, ces procédés ne sont pas compatibles avec la production biologique. En l'absence de filières locales de production d'intrants, la filière est immanquablement bloquée dans son développement.

🍃 Contrôle et traçabilité

Les contrôles des pratiques et de la traçabilité des produits sont très faibles.

¹ POETCom : Pacific Organic & Ethical Trade Community

▶▶ OO 7.1 :

Renforcer la norme et sa crédibilité

	Date cible
OO 7.1.1 : Auditer la Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB) et son mode de gestion au regard des objectifs agricoles calédoniens	2020
OO 7.1.2 : Élaborer des guides de lecture par filière de production, sur tous les maillons de la chaîne de valeur	2021
OO 7.1.3 : Améliorer la crédibilité de la norme pour les tiers certificateurs	2021
OO 7.1.4 : Instaurer temporairement une tolérance sur les exigences de la NOAB en matière d'intrants afin de constituer un stock initial	2019

▶▶ OO 7.2 :

Étendre les possibilités de certification

	Date cible
OO 7.2.1 : Étudier et expliquer l'accès à d'autres normes (notamment, pour l'exportation)	2020
OO 7.2.2 : Encourager la certification par tiers	2020
OO 7.2.3 : Faire évoluer, professionnaliser le Système Participatif de Garantie (SPG)	2020
OO 7.2.4 : Reconsidérer la place des consommateurs dans le dispositif de contrôle	2020

▶▶ OO 7.3 :

Améliorer la compatibilité (temporairement) des règles de biosécurité au développement de l'agriculture biologique

	Date cible
OO 7.3.1 : Permettre temporairement l'entrée de matériel végétal afin de constituer un stock initial	2019

▶▶ OO 7.4 :

Renforcer l'application de la réglementation sur la communication autour de la certification

	Date cible
OO 7.4.1 : Réglementer l'utilisation du terme «bio»	2020
OO 7.4.2 : Obliger l'utilisation du logo BioPasifika sur les produits certifiés	2020
OO 7.4.3 : Développer les outils de communication autour du label BioPasifika	2020
OO 7.4.4 : Développer les outils de contrôle de l'utilisation du label BioPasifika	2020

▶▶ OO 7.5 :

Garantir la traçabilité des produits biologiques pour le consommateur

	Date cible
OO 7.5.1 : Certifier et agréer des fournisseurs de matériel végétal biologique	2021
OO 7.5.2 : Contrôler les outils de collecte, de stockage, de transformation et de mise en marché	2021



Objectif stratégique n° 8 :

Déployons
l'agriculture
biologique

Créer une gouvernance adaptée pour la filière biologique

Enjeu du diagnostic :

absence de gouvernance de la filière biologique

L'absence d'instance officielle de gouvernance pour la filière est problématique :

confusion des espaces et des rôles de chacun : les fonctions non assurées par certains maillons posent problème et sont traitées au mieux difficilement par les structures actuelles, qui n'ont pas

nécessairement les moyens, les compétences ou la légitimité pour le faire ;

sous-représentation de l'agriculture biologique dans les filières ;

des réseaux de producteurs parfois installés dans une posture « concurrente » qui pénalise la filière et sa lisibilité par les consommateurs.



OBJECTIF STRATÉGIQUE

Créer une gouvernance adaptée pour la filière biologique

Déployons
l'agriculture
biologique

► OS 8.1 :

OS = Objectif Stratégique / OO = Objectif Opérationnel

Instaurer un pilotage « agrinnov NC » représentatif du plan

Date cible

OO 8.1.1 : Créer une instance de pilotage : COPIL agrinnov NC, acteurs de la RET, interprofessions, représentants de la société civile, etc.

2019

► OS 8.2 :

Instaurer un pilotage « agrinnov NC » représentatif du plan

Date cible

OO 8.2.1 : Définir la méthodologie

2019

OO 8.2.2 : Créer des lieux de concertation pour définir les actions

2019

OO 8.2.3 : Finaliser le plan d'actions agrinnov NC (actions, financements, acteurs)

2019

► OS 8.3 :

Mettre en place l'axe « agriculture biologique » d'agrinov NC

Date cible

OO 8.3.1 : Stabiliser un modèle de gouvernance qui tient compte de la filière biologique

2019

OO 8.3.2 : Mettre en place les ressources humaines pour maintenir et amplifier la dynamique (chef de projet), en attendant d'implémenter la gouvernance de la filière au sein d'une Agence Bio

2020

► OS 8.4 :

Suivre et évaluer le plan

Date cible

OO 8.4.1 : Mettre en place des indicateurs

2020

OO 8.4.2 : Mettre en place un comité et des outils d'évaluation indépendants

2020



PRODUITS PHYTOSANITAIRES À USAGE AGRICOLE (PPUA)



Objectifs stratégiques
et opérationnels



🍂 **Le présent «Plan stratégique de protection durable des cultures et de gestion maîtrisée des PPUA» est étroitement lié au «Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique». Ces deux plans ayant été conçus de manière transversale et intégrée.**

La lecture et la genèse du «Plan stratégique de protection durable des cultures et de gestion maîtrisée des PPUA» reposent notamment sur :

- 🌀 un diagnostic participatif de la gestion des PPUA en Nouvelle-Calédonie ;
- 🌀 une analyse «Pressions-Etat-Réponses» de la situation calédonienne en matière de PPUA : le volet «Réponses» de cette analyse étant matérialisé par le présent «*Plan stratégique de protection durable des cultures et de gestion maîtrisée des PPUA*».

À ce stade, tant en termes de contexte sociétal que d'état d'avancement de la construction partagée sur ce projet, **le plan proposé s'articule de la manière suivante :**

- 🌀 4 enjeux desquels découlent **4 objectifs stratégiques (OS)** ;
- 🌀 des objectifs stratégiques déclinés en **19 objectifs opérationnels de rang 1** ;
- 🌀 des objectifs opérationnels de rang 1 précisés en **45 objectifs opérationnels de rang 2** ;

Les objectifs opérationnels de rang 2 sont caractérisés par une temporalité : une échéance à laquelle cet objectif opérationnel peut être réalistement en place ou atteint.

Une poursuite et un approfondissement du travail effectué – notamment par une concrétisation et une mobilisation plus avancée de l'ensemble des parties prenantes et une mobilisation engagée des moyens adaptés – **sera nécessaire afin d'opérationnaliser davantage et d'implémenter ce plan, en définissant ou validant :**

- 🌀 des **ACTIONS** ;
- 🌀 des **INDICATEURS** de résultat et d'impact ;
- 🌀 des **PARTENAIRES** et **OPÉRATEURS TECHNIQUES** ;
- 🌀 des **MOYENS** adaptés : budget, ressources humaines, outils, etc.
- 🌀 des **ENJEUX** communs aux deux plans stratégiques : PPUA et Bio.



DES INTERACTIONS FORTES ET DES INTÉRÊTS PARTAGÉS

Au-delà des très fortes spécificités des enjeux liés à l'agriculture biologique et de ceux liés à l'utilisation raisonnée des PPUA, certaines problématiques identifiées dans le cadre du processus participatif d'Agriinnov présentent des intérêts partagés et des interactions fortes.

🍂 Ces problématiques communes concernent notamment :

- 🌀 **le besoin de renforcer le continuum** Recherche/Expérimentation/Transfert (RET) ;
- 🌀 **le besoin de renforcer l'autonomie** en intrants biologiques ;
- 🌀 **le besoin de développer une gouvernance commune bio/phyto** pour décliner les présents plans stratégiques en plans d'actions opérationnels et en assurer le suivi et l'évaluation.

Le Plan Ecophyto 2, développé en France métropolitaine, considèrerait effectivement la nécessité de soutenir et développer la filière de l'agriculture biologique en tant que système alternatif contribuant, entre autres, à la réduction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

- 🌀 **une gouvernance opérationnelle** à déployer

La démarche Agriinnov n'est qu'une première étape, axée sur des leviers stratégiques, ayant vocation à se transformer en plans d'actions opérationnels et budgétés.

🍂 Les prochaines étapes devront particulièrement permettre de :

- 🌀 **consolider le Comité de Pilotage Agriinnov** en mobilisant les organismes de recherche/ expérimentation, les interprofessions et la société civile ;
- 🌀 **mettre en place les ressources humaines** nécessaires pour maintenir et amplifier la dynamique (chef de projet) ;
- 🌀 **décliner les 2 plans stratégiques en plans d'action**, via la création d'espaces de concertation pour définir les actions et la méthodologie ;
- 🌀 **d'élaborer un dispositif de suivi et d'évaluation** de la mise en œuvre des 2 plans d'actions.



Objectif stratégique n°1 :

Protégeons
durablement
nos cultures

Mieux connaître l'usage et les impacts des PPUA sur la santé et l'environnement

1.1 Contexte

S'engager dans une politique publique opérationnelle de gestion durable des PPUA exige de se doter de données quantitatives pertinentes, affinées, adaptées et facilement exploitables pour tendre vers un usage maîtrisé et raisonné de ces produits phytopharmaceutiques.

Avoir une connaissance chiffrée et fine des usages de ces derniers présente un double intérêt, à savoir :

- ⊕ être en mesure de construire des indicateurs de suivi et de tendance d'utilisation en vue d'améliorer la gestion des risques ;
- ⊕ être en mesure de construire des indicateurs d'impact sur la santé de l'utilisateur et du consommateur, ainsi que sur l'environnement.

1.2 Une absence d'outil performant de planification et de suivi des PPUA et PPUNA¹

La Nouvelle-Calédonie ne dispose aujourd'hui d'aucun outil officiel de planification et de suivi pouvant contribuer à faciliter l'optimisation des usages et la réduction des impacts des PPUA et PPUNA. L'absence de traçabilité assez fine en matière d'utilisation de PPUA fragilise tout bilan/analyse et état des lieux à ce niveau.

Ne pas savoir concrètement où vont les différents produits rend *de facto* le travail des gestionnaires du risque très difficile et handicape sérieusement la pertinence de l'instruction des dossiers de demande d'homologation et d'agrément (PPUA et substance active).

Les données à disposition se limitent en effet aux quantités de PPUA importées (en tonnes ou en kl de préparations commerciales) et distribuées entre les grandes catégories fonctionnelles (fongicides, herbicides, insecticides, divers).

Sur cette base, il est néanmoins possible d'identifier des grandes tendances et de faire certains constats tels que :

- ⊕ une forte diminution des importations de produits phytosanitaires sur le territoire entre 2010 (96,3 tonnes) et 2018 (48,2 tonnes). Cette baisse, non concomitante avec une diminution de la production agricole, est liée au cumul de deux facteurs que sont :
 - ▶ l'instabilité juridique du dispositif d'homologation avec un effet dissuasif sur les importateurs/distributeurs
 - ▶ un début de changement des pratiques en matière de protection des végétaux sur le terrain.
- ⊕ une part proportionnellement beaucoup plus importante des importations de pesticides et biocides (800 tonnes), non utilisés dans le domaine agricole, par rapport aux importations de PPUA (près de 50 tonnes). Il s'agit de produits utilisés essentiellement dans le domaine de la santé publique, la gestion des espaces verts, les besoins des collectivités, etc. ;
- ⊕ une hausse de 25% des importations de glyphosate en 6 ans : 19 500 litres en 2011/2012 et 25 900 litres en 2017/2018.

1.3 Un besoin d'indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi et d'impact sont des outils indispensables pour éclairer un pilotage rationnel de la gestion durable des PPUA et identifier les situations présentant les plus grands risques.

Les indicateurs de suivi doivent notamment guider les gestionnaires des risques dans leurs prises de décisions. Le NODU² (Nombre de Doses Unités) et l'IFT³ (Indice de Fréquence de Traitement) sont par exemple des indicateurs couramment utilisés en France métropolitaine.

Il apparaît ainsi nécessaire de connaître les quantités et les types de produits utilisés :

- ⊗ à l'échelle du pays ;
- ⊗ dans les différentes filières ;
- ⊗ par culture/type de production (en kg/ha) ;
- ⊗ par exploitation (registres).

- ⊗ les applicateurs et ouvriers agricoles ;
- ⊗ les consommateurs de produits traités ;
- ⊗ les organismes aquatiques (poissons, crustacés, algues) et telluriques (vers de terre, flore bactérienne) ;
- ⊗ la faune sauvage et les auxiliaires utiles (abeilles, organismes utilisés en lutte biologique) ;
- ⊗ les eaux souterraines et superficielles (approvisionnement en eau potable).

1.4 Un besoin d'indicateurs d'impact

Les indicateurs d'impact sont des outils utilisables sur le terrain, particulièrement en agriculture responsable.

Le principe est d'exprimer par une seule valeur chiffrée l'ensemble de l'information sur un risque spécifique ciblant, entre autres :

¹ Produits Phytosanitaires à Usage Non Agricole

² **À partir des chiffres de vente globaux**, le NODU permet d'apprécier l'intensité d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, rapportant la quantité vendue de chaque substance active à une « dose unité » qui lui est propre et s'affranchissant ainsi des éventuelles substitutions de substances actives. Le calcul de l'indicateur peut être divisé en 2 étapes distinctes et concomitantes, d'une part le calcul des quantités de substances actives vendues et d'autre part, le calcul des « doses unités » de chaque substance active.

³ **À partir des pratiques de terrain**, l'Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) est un indicateur de suivi de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (pesticides) à l'échelle de l'exploitation agricole ou d'un groupe d'exploitations. L'IFT comptabilise le nombre de doses de référence utilisées par hectare au cours d'une campagne culturale. Il peut être calculé pour un ensemble de parcelles, une exploitation ou un territoire. Il peut également être décliné par grandes catégories de produits (herbicides ; fongicides ; insecticides et acaricides...).

OS_1

OBJECTIF STRATÉGIQUE



Mieux connaître l'usage et les impacts des PPUA sur la santé et l'environnement

Protégeons durablement nos cultures

OS = Objectif Stratégique / OO = Objectif Opérationnel

►► OO 1.1 :

Disposer de données quantitatives sur l'utilisation des PPUA par type de production

	Date cible
OO 1.1.1 : Créer un registre informatique standardisé compatible avec les modalités de traitement utilisées par la DAVAR et les distributeurs	2020
OO 1.1.2 : Créer un registre informatique de collecte et de traitement des données auprès des utilisateurs/producteurs	2020
OO 1.1.3 : Conditionner l'obtention des aides agricoles à la mise en place des registres et à la transmission des données	2020





OS = Objectif Stratégique / OO = Objectif Opérationnel

▶▶ OO 1.2 :

Diffuser les informations relatives aux consommations annuelles de PPUA auprès des publics concernés

	Date cible
OO 1.2.1 : Développer les données de consommation des PPUA dans le mémento de la DAVAR	2020
OO 1.2.2 : Communiquer les données de consommation par type de production via différents supports et réseaux	2020

▶▶ OO 1.3 :

Développer un panel d'indicateurs de suivi

	Date cible
OO 1.3.1 : Mettre en place un indicateur NODU en calculant (i) les quantités de substances actives vendues et (ii) les « doses unités » de chaque substance active	2022
OO 1.3.2 : Mettre en place un Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT) à l'échelle du territoire	2022
OO 1.3.3 : Créer, au sein de la DAVAR, une cellule chargée de centraliser et traiter les données pour alimenter les indicateurs de suivi	2020

▶▶ OO 1.4 :

Développer un panel d'indicateurs d'impact

	Date cible
OO 1.4.1 : Créer, au sein d'une institution de recherche, une cellule de développement d'indicateurs d'impact des PPUA adaptés à la situation de la N-C	2022
OO 1.4.2 : Construire des indicateurs d'impact des PPUA sur la santé et l'environnement	2024 et +

▶▶ OO 1.5 :

Suivre la consommation de pesticides/biocides à usage non agricole (PPUNA)

	Date cible
OO 1.5.1 : Construire des indicateurs de suivi des PPUNA, type NODU	2022

▶▶ OO 1.6 :

Suivre la consommation de glyphosate

	Date cible
OO 1.6.1 : Acquérir des données quantitatives sur la consommation de glyphosate pour la production végétale et les autres usages para-agricoles	2020




Objectif stratégique n°2 :

Stabiliser et faire évoluer le cadre juridique global des PPUA

2.1 Contexte quant au dispositif existant d'agrément des substances actives et d'homologation des PPUA

La mise sur le marché des PPUA est conditionnée au respect de la législation en vigueur : les substances actives (s.a.) doivent être agréées et les produits commerciaux (PPUA) doivent être homologués.

La réglementation actuelle prévoit deux procédures d'instruction et une possibilité de dispense d'agrément, à savoir :

 **une procédure «par équivalence»** supposant un traitement administratif des importations plus simple et rapide. Cette procédure concerne notamment :

- ▶ Les PPUA homologués en France, en Europe (hors France) et dans certains pays de référence (Australie, Nouvelle-Zélande, USA, Canada, Suisse) contenant des s.a. agréées en Europe ;
- ▶ Les s.a. d'origine naturelle ou composées de micro-organismes vivants ;

 **une procédure soumise à l'avis motivé d'un Comité Consultatif⁴** concernant :

- ▶ les s.a. non agréées en Europe ;
- ▶ les PPUA homologués dans d'autres pays (Chine, Costa Rica...) que les pays de référence de la procédure «par équivalence» et contenant des s.a. agréées en Europe ou ailleurs.

Une simple information du Comité Consultatif suffit pour peu que la s.a. soit agréée en Europe (procédure par équivalence). Par ailleurs, les s.a. autorisées dans les pays de référence (Australie, Nouvelle-Zélande, USA, Canada, Suisse), et soumises par conséquent à une procédure «par équivalence», peuvent dans la pratique actuelle faire l'objet d'un examen par le Comité Consultatif. Celui-ci est en effet habilité à se saisir de ces dossiers sur la base d'une décision prise à la majorité de ses membres.

⁴ Le Comité Consultatif est composé de professionnels de l'agriculture, d'importateurs, de la société civile, d'acteurs du développement, d'experts scientifiques et des acteurs de la santé et de la protection des travailleurs ;

 **une dispense d'homologation est prévue pour :**

- ▶ les substances de base sans risque (bicarbonate de soude, charbon de bois, vinaigre...)

2.2 De l'absence de contextualisation pédoclimatique des PPUA en N-C

En Europe, l'agrément d'une s.a. est conditionné à l'examen approfondi d'au moins un produit commercial représentatif de son usage. Cet usage n'est pas nécessairement conforme à celui prévu en N-C.

L'agrément des s.a. européennes pour la N-C demande donc un travail d'évaluation *in situ*. Il n'est en effet pas acquis qu'une s.a. agréée, ou qu'un produit homologué, en Europe, soit efficace en matière de protection des cultures et présente les mêmes impacts sur la santé et l'environnement en N-C. La persistance des molécules, le délai d'application avant récolte, et le dosage étant fortement influencés par les spécificités du climat.

2.3 Du besoin de fonder l'homologation des PPUA sur une évaluation scientifique indépendante et pertinente des risques

L'homologation des PPUA doit reposer sur des critères clairement déterminés et basés sur l'évaluation des risques impliquant une expertise scientifique dans les disciplines suivantes :

 **Agronomie**

Évaluation approfondie de l'efficacité attendue contre les bio-agresseurs spécifiques à la N-C avec une attention particulière pour les aspects de durabilité (prévention des résistances, respect des auxiliaires biologiques utiles à la

OS = Objectif Stratégique / **OO** = Objectif Opérationnel

lutte intégrée) - l'homologation des PPUA en N-C se réalise uniquement sur la base de fiches techniques des fabricants ne permettant pas toujours d'obtenir des références adaptées à la situation en N-C ;

Toxicologie et physico-chimie

Prise en compte des conditions d'exposition des applicateurs, de l'évaluation de la qualité des formulations (stabilité des émulsions, présence d'impuretés, ...), de leurs propriétés toxicologiques (nature de certains adjuvants comme les tallowamines...) et de l'évaluation des risques pour le consommateur sur la base des LMR proposées ;

Ecologie

Évaluation dans le contexte calédonien des risques de pollution des eaux, des risques pour les organismes aquatiques (poissons, crustacés et algues), les organismes telluriques (vers de terre, flore microbienne), les pollinisateurs (abeilles) et la faune sauvage (oiseaux).

Le Comité consultatif, aujourd'hui au cœur du dispositif d'homologation des PPUA, ne dispose cependant pas des capacités scientifiques et techniques nécessaires à l'examen approfondi des dossiers soumis en vue de l'homologation des PPUA.

Par ailleurs, le Comité Consultatif, comprenant, entre autres, des représentants du monde agricole et de la société civile, semble être une source de blocage (difficulté d'agrément de s.a. autorisées aux USA, Australie, Japon, etc.), se traduisant notamment par de nombreux contentieux judiciaires portés par les associations environnementales et de protection des consommateurs.

Cette instabilité juridique remet en cause quasi systématiquement la légalité et l'applicabilité de la liste officielle des PPUA homologués et donc utilisables sur le territoire.


Or, une utilisation rationnelle des PPUA exige une gestion équilibrée, à long terme et optimisée de la mise sur le marché en vue de faciliter par exemple le retrait des

produits les plus indésirables au profit d'autres produits mieux en phase avec le développement durable, la protection des utilisateurs, la santé des consommateurs et le respect de l'environnement.

La Nouvelle-Calédonie est ainsi aujourd'hui confrontée à la double difficulté suivante :

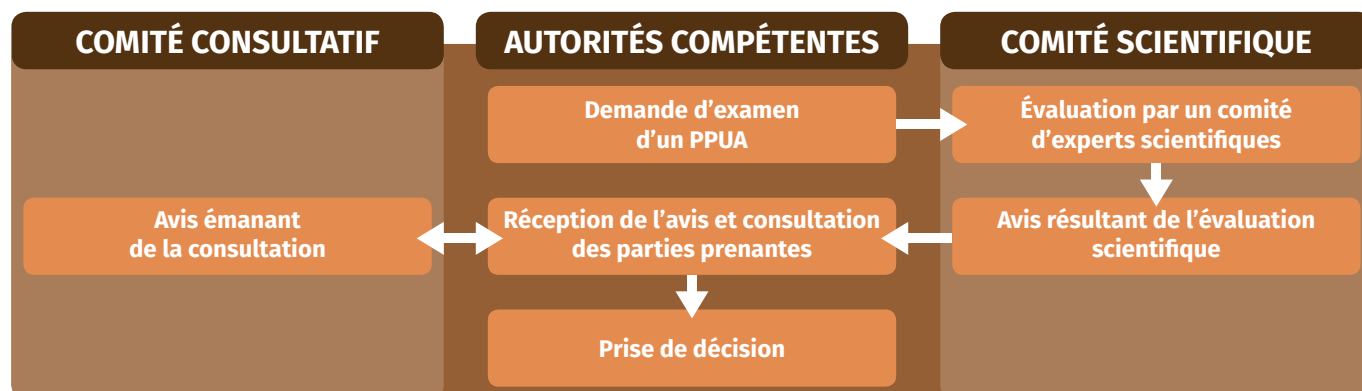
accès à une information complète pour :

- ▶ i) juger de la recevabilité d'un dossier d'homologation ;
- ▶ ii) assurer l'adéquation entre les propriétés du produit proposé et les besoins de l'agriculture locale ;
- ▶ iii) réaliser l'évaluation des risques éventuels pour la santé humaine et pour les différents compartiments de l'environnement ;

 carences ou manquements en capacités humaines, techniques et scientifiques pour l'examen des dossiers d'homologation et l'évaluation des risques qui y sont associés.

2.4 Du besoin de séparer l'évaluation et la gestion des risques

Comme l'illustre le schéma ci-dessous, il est primordial de réaliser une séparation nette entre le volet «évaluation des risques», qui doit être dévolu à des experts scientifiques indépendants (comité d'experts scientifiques), et le volet «gestion des risques» qui doit être assumé par les autorités compétentes en matière d'autorisation et de contrôle des PPUA. Le Comité Consultatif sera associé uniquement au niveau de la gestion des risques, et non au stade de leur évaluation.



2.5 **Quatre scénarii possibles pour l'homologation des PPUA et le choix des LMR**

Dans une logique de stabilisation et de mise en cohérence du corpus juridique en matière d'homologation des PPUA et de choix des LMR, quatre scénarii peuvent être envisagés :

SCÉNARIO N°1 :

ADOSSEMENT À L'UE POUR LES S.A. AGRÉÉES ET POUR LES PPUA HOMOLOGUÉS

» **AVANTAGES**

- ▶ Peu de travail d'évaluation scientifique exigé et compétences locales potentiellement existantes (évaluation des propriétés agronomiques contextualisées) : les moyens humains nécessaires sont évalués à 1/3 Equivalent Temps Plein/ETP ;
- ▶ Possibilité de fixer des LMR européennes : tout nouveau produit homologué impliquera néanmoins de s'assurer, à partir des données disponibles dans le dossier soumis par les firmes, que le respect des LMR européennes est compatible avec les conditions d'utilisation proposées pour la N-C (nature de la culture concernée, dose d'application, délai avant récolte).

« **FREINS**

- ▶ Nombreuses combinaisons «bio-agresseurs-cultures» non couvertes par cette option ;
- ▶ Entraves potentielles aux importations de fruits et légumes provenant des pays voisins (Australie, Nouvelle-Zélande) ;
- ▶ Suppose l'applicabilité en N-C des substances actives candidates à la substitution (substances préoccupantes en raison de certaines propriétés intrinsèques) autorisées jusqu'à leur remplacement/interdiction par l'Union Européenne.

SCÉNARIO N°2 :

ADOSSEMENT À L'UE POUR LES S.A. AGRÉÉES ET ÉVALUATION «EN INTERNE» ET AU CAS PAR CAS POUR LES PPUA HORS UE

» **AVANTAGES**

- ▶ L'offre en PPUA se rapproche des besoins réels de la N-C ;

« **FREINS**

- ▶ Mobilisation d'une expertise plus importante pour l'évaluation scientifique (agronomique, toxicologique et environnementale) : les moyens humains nécessaires sont évalués à 1 Equivalent Temps Plein/ETP ;

- ▶ Suppose l'applicabilité en N-C des substances actives candidates à la substitution (substances préoccupantes en raison de certaines propriétés intrinsèques) autorisées jusqu'à leur remplacement/interdiction par l'Union Européenne.

- ▶ Nécessité de fixer des LMR propres à la NC.

SCÉNARIO N°3 :

AGRÉMENT DES S.A. ET HOMOLOGATION DES PPUA ÉTENDUS À D'AUTRES PAYS (EX. AUSTRALIE) DISPOSANT D'OUTILS D'ÉVALUATION DES DOSSIERS

» **AVANTAGES**

- ▶ L'offre en PPUA correspond beaucoup mieux aux besoins de la Nouvelle-Calédonie ;
- ▶ Le Comité d'experts scientifiques prend position sur l'applicabilité en N-C des substances actives candidates à la substitution (substances préoccupantes).

« **FREINS**

- ▶ Besoin de mobiliser une expertise beaucoup plus importante pour une évaluation scientifique (agronomique mais aussi toxicologique, environnementale) : les moyens humains nécessaires sont évalués de 5,5 à 11 Equivalent Temps Plein/ETP ;
- ▶ Besoin de fixer des LMR propres à la Nouvelle-Calédonie

SCÉNARIO N°4 :

ADOPTION D'UN SYSTÈME (AGRÉMENT S.A. ET HOMOLOGATION PPUA) FONDÉ SUR UNE RÉFÉRENCE EN CONDITIONS PÉDOCLIMATIQUES ÉQUIVALENTES À CELLES DE LA NC (AUSTRALIE, AUTRE ?)

» **AVANTAGES**

- ▶ L'offre en PPUA correspond clairement aux besoins de la NC ;
- ▶ Pas d'expertise scientifique
- ▶ L'applicabilité en N-C des substances actives candidates à la substitution (substances très préoccupantes) devient hors sujet.

« **FREINS**

- ▶ Lever ou confirmer les «à priori» apparemment négatifs sur le niveau de protection (applicateurs, consommateurs, environnement) offert par des systèmes non européens ;
- ▶ Besoin de fixer des LMR propres à la N-C ;
- ▶ Problème de responsabilité des traductions et moyens humains associés.

2.6 Du besoin de reconnecter l'homologation et la fixation des Limites Maximales de Résidus (LMR)

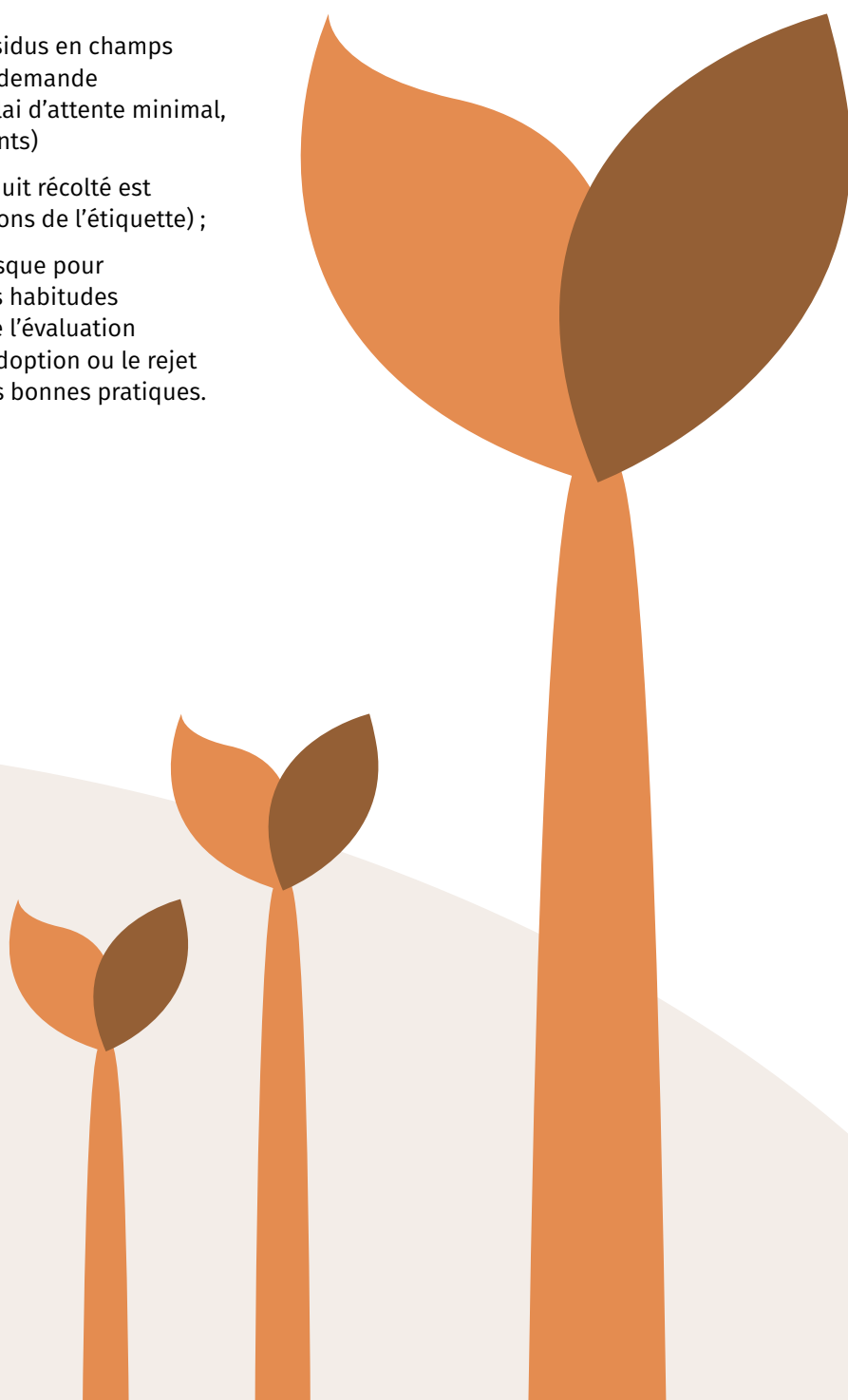
Le choix du système de LMR est étroitement lié au scénario d'agrément/homologation adopté. Les LMR doivent notamment :

- ✦ être associées à un ensemble de « bonnes pratiques » précisées dans le dossier d'homologation d'un PPUA, permettant la lutte contre un bio-agresseur donné dans des conditions de cultures spécifiées - il apparaît dès lors délicat de déconnecter la fixation des LMR des conditions d'utilisation prévues.
- ✦ être issues de nombreux essais résidus en champs dans les conditions fixées pour la demande d'autorisation (dose maximale, délai d'attente minimal, nombre et fréquence des traitements)
- ✦ garantir au producteur que le produit récolté est conforme (respect des préconisations de l'étiquette) ;
- ✦ être suivies d'une évaluation du risque pour le consommateur compte tenu des habitudes alimentaires locales. Le résultat de l'évaluation du risque prime et conditionne l'adoption ou le rejet des LMR proposées sur la base des bonnes pratiques.

Ces critères de fixation des LMR ne sont pas tous remplis à ce jour. Le dispositif réglementaire en N-C (Délibération n° 218 du 14 août 2012 portant modification de la délibération n° 113/CP du 18 octobre 1996), fondé sur un adossement aux LMR européennes, a été annulé suite à un contentieux judiciaire.

C'est donc la délibération n° 113/CP du 18 octobre 1996 qui s'applique et prévoit des LMR propres à la N-C (déconnectées du système d'homologation) avec appel au *Codex alimentarius* par défaut.

Un tel statut juridique peut être considéré comme le moins protecteur pour le consommateur.



» OO 2.1 :

Faire évoluer le dispositif d'homologation existant

	Date cible
OO 2.1.1 : <i>Expertiser les scénarii 1,2,3 et 4 pour l'homologation des PPUA, le choix des LMR et valider un scénario</i>	2020
OO 2.1.2 : <i>Clarifier, pour le scénario adopté, les responsabilités du gouvernement de la N-C en matière d'impact de l'homologation / autorisation des PPUA</i>	2020
OO 2.1.3 : <i>Créer un cahier des charges de l'évaluation des dossiers de PPUA en identifiant l'expertise mobilisable en N-C et ailleurs</i>	2020
OO 2.1.4 : <i>En cas d'adoption du scénario 1, 2 ou 3, clarifier les conséquences d'un adossement à l'UE concernant la liste des s.a. candidates à la substitution</i>	2020
OO 2.1.5 : <i>Réaliser une étude axée sur les 4 scénarii et visant à analyser leur adéquation avec la couverture des besoins réels en matière de protection des cultures</i>	

» OO 2.2 :

En cas d'adoption du scénario 1, 2 ou 3, séparer l'évaluation et la gestion des risques

	Date cible
OO 2.1.1 : <i>Expertiser les scénarii 1,2,3 et 4 pour l'homologation des PPUA, le choix des LMR et valider un scénario</i>	2020
OO 2.1.2 : <i>Clarifier, pour le scénario adopté, les responsabilités du gouvernement de la N-C en matière d'impact de l'homologation / autorisation des PPUA</i>	2020
OO 2.1.3 : <i>Créer un cahier des charges de l'évaluation des dossiers de PPUA en identifiant l'expertise mobilisable en N-C et ailleurs</i>	2020

» OO 2.3 :

Définir des LMR pertinentes pour chaque dossier d'homologation des PPUA

	Date cible
OO 2.3.1 : <i>Se doter des compétences nécessaires à la fixation de LMR propres à la N-C ou de référence</i>	2021
OO 2.3.2 : <i>Procéder à la fixation de nouvelles LMR pour la N-C</i>	2022

» OO 2.4 :

Adapter le cadre juridique existant

	Date cible
OO 2.4.1 : <i>Actualiser la législation en matière d'homologation et de LMR</i>	2022

» OO 2.5 :

Accéder aux documents d'évaluation des risques des firmes pour la région Pacifique

	Date cible
OO 2.5.1 : <i>S'appuyer un réseau existant et pertinent pour mener une action régionale et territoriale facilitant l'accès aux documents d'évaluation des risques des firmes</i>	2022



Objectif stratégique n°3 :

Protégeons durablement nos cultures

Renforcer le contrôle en lien avec l'utilisation des PPUA

3.1 Contexte

Différents types de contrôles sont nécessaires pour s'assurer que la législation mise en place est bien appliquée sur le terrain.

Parmi les plus importants on peut épingler les contrôles relatifs :

- ⊕ à la qualité des PPUA importés (produits commerciaux de qualités diverses suivant l'origine)
- ⊕ au respect des LMR sur les fruits et légumes produits localement et importés ;
- ⊕ à la contamination des eaux douces et du milieu marin par les PPUA ;
- ⊕ au respect des bonnes pratiques sur le terrain.

3.2 Synthèse de l'évaluation du dispositif de contrôle actuel

À noter que le tableau ci-dessous cible essentiellement l'agriculture conventionnelle. Le réseau de producteurs en

«agriculture responsable» étant déjà plus ou moins doté d'un encadrement du respect de certaines bonnes pratiques. (voir tableau)

3.2 Principaux points de fragilité du dispositif de contrôle

- ⊕ Absence de contrôle de qualité des PPUA importés ;
- ⊕ Manque de représentativité du plan d'échantillonnage pour les produits locaux ;
- ⊕ Ambiguïtés relatives à l'analyse des résultats du plan de surveillance et du plan de contrôle pour les résidus dans les productions locales et importées ;
- ⊕ Absence de contrôles officiels des bonnes pratiques agricoles dans le cadre de l'utilisation des PPUA.

Type de contrôle	Rubrique	Pas fait	À améliorer
Qualité des PPUA importés	Conformité et qualité des s.a.	✓	
	Conformité des solvants et autres adjuvants utilisés	✓	
	Qualité des formulations	✓	
Résidus dans produits récoltés et dans les denrées commercialisées	Plan de contrôle (PC) sur importations 2013-2015		✓
	Plan de surveillance (PS) production locale 2013-2015		✓
Contamination des eaux par les pesticides	Eaux superficielles, ouvrages de retenue d'eau, eaux souterraines		✓
Respect des bonnes pratiques	Prescriptions légales pour application des PPUA	✓	
	Contrôle du matériel de traitement	✓	
	Contrôle des locaux de stockage des PPUA	✓	
	Gestion des produits périmés et/ou interdits	✓	

►► OO 3.1 :

Contrôler la qualité des PPUA importés

	Date cible
OO 3.1.1 : Assigner au LNC des missions de contrôle des PPUA disponibles sur le territoire ⁵	2021

►► OO 3.2 :

Renforcer le contrôle du respect des LMR sur les fruits et légumes produits localement et importés

	Date cible
OO 3.2.1 : Elaborer et appliquer des plans de contrôle des résidus sur fruits et légumes basés sur des échantillonnages représentatifs ⁶	2022

►► OO 3.3 :

Renforcer le plan de surveillance des eaux douces

	Date cible
OO 3.3.1 : Elargir les efforts de contrôle de résidus dans les eaux superficielles et souterraines ⁷	2022

►► OO 3.4 :

Développer un dispositif de contrôle des bonnes pratiques sur le terrain

	Date cible
OO 3.4.1 : Contrôler le respect des prescriptions légales en matière d'application des PPUA (dose maximale, DAR, registre des traitements, plans d'eau, conditions météorologiques, port des EPI)	2023
OO 3.4.2 : Rendre obligatoire le contrôle du matériel de traitement par un organisme agréé	2023
OO 3.4.3 : Contrôler les locaux de stockage des PPUA (conformité, produits périmés, illégaux)	2023
OO 3.4.4 : Gérer les produits périmés et/ou interdits via des campagnes de collecte régulières	2023

⁵ Conformité des s.a. mentionnées sur étiquette, présence d'impuretés, produits de dégradation et autres substances indésirables, stabilité physique des formulations suivant normes internationales ;

⁶ Prenant en compte i) les différentes sources d'approvisionnement de la population et ii) une interprétation des résultats basée sur une réglementation LMR actualisée ;

⁷ En prenant en compte les usages locaux et en élargissant le spectre des s.a. recherchées à l'ensemble des produits pertinents pour la N-C



Objectif stratégique n° 4 :

Générer une évolution agro-écologique des pratiques via un système RET adapté

4.1 Contexte

Le dispositif de Recherche/Expérimentation/Transfert (RET) doit incarner le pilier d'une politique publique de gestion des PPUA. Ce triptyque est essentiel pour assurer le flux de savoir-faire et des nouvelles connaissances depuis l'amont de la chaîne (responsables divers dans la mise sur le marché des PPUA) jusqu'à l'aval (producteurs).

Les trois panneaux du triptyque sont donc constitués comme suit :

- ⊕ Génération de connaissances et de savoir-faire (formation/expertise) ;
- ⊕ Acquisition de nouvelles connaissances et solutions adaptées (Recherche/Expérimentation) ;
- ⊕ Transmission de ces connaissances et savoir-faire vers les acteurs de terrain (Vulgarisation/Conseil technique).

Le dispositif RET est avant tout axé sur les ressources humaines et les capacités du personnel (formation, expertise, conseil). En fonction des scénarios sélectionnés (1,2,3 et 4) pour les différents aspects de la gestion des PPUA (homologation, fixation de LMR propres, etc.), la progression des capacités locales en matière d'expertise apparaît comme un point conditionnant les possibilités d'évolution et/ou de bon fonctionnement des dispositifs.

4.2 Un dispositif de formation et d'expertise insuffisant

Ce premier maillon de la chaîne comprend la formation et l'acquisition de l'expertise nécessaire par divers acteurs : importateurs et négociants de PPUA, producteurs et applicateurs de PPUA, responsables de l'homologation et du conseil en matière de PPUA. Le tableau ci-dessous présente un résumé de la situation en N-C.

Globalement, l'offre de formation continue dans le secteur des PPUA n'est pas adaptée aux besoins réels des agriculteurs et ne répond pas aux enjeux forts du territoire à ce niveau.

Le module «Certiphyto NC» n'est que le socle de base et mérite par conséquent d'être complété et renforcé particulièrement en matière d'accompagnement technique et de méthodes alternatives aux PPUA.

De même, la recherche/expérimentation demeure encore cloisonnée et peu connectée au système de formation continue (à l'exception de quelques contenus relatifs au semis sous couvert végétal).

Acteurs identifiés	Type de formation assurée ou état de la situation
Importateurs et distributeurs de PPUA	CERTIPHYTO-NC 4
Utilisateurs de PPUA peu toxiques	CERTIPHYTO-NC 1
Utilisateurs de PPUA sans restriction	CERTIPHYTO-NC 3
Experts chargés de l'homologation	Pas de formation et manquements importants identifiés
Techniciens chargés de la vulgarisation de la recherche et de l'encadrement des producteurs	Manque de techniciens suffisamment formés

4.3 **D'une recherche/ expérimentation non ciblée vers une gestion rationnelle des PPUA**

Ce second maillon doit en réalité être l'élément générateur de nouvelles connaissances et innovations ainsi que leur transposition vers le terrain.

La recherche/expérimentation en N-C devrait ainsi idéalement pouvoir proposer de nouveaux moyens de lutte ou de contrôle des bio-agresseurs et permettre de pallier aux déficiences en matière d'utilisation de PPUA, notamment :

- ⊕ par la recherche de nouveaux PPUA destinés à renforcer l'arsenal disponible ;
- ⊕ par des recherches complémentaires sur des PPUA existants mais dont les modalités d'usages ou méthodes d'application pourraient être améliorées pour éviter certains problèmes dus à des effets non désirés ;
- ⊕ par la recherche d'alternative aux PPUA conventionnels (bio-pesticides, médiateurs chimiques, phéromones, lutte physique, mécanique, sélection variétale, pratiques culturales...).

Les failles actuellement identifiées de la recherche/expérimentation sont principalement :

- ⊕ un cloisonnement encore réel entre recherche et agriculteurs ;
- ⊕ une déconnexion induite des programmes de recherche avec les besoins in situ ;
- ⊕ un nombre très restreint de programmes d'expérimentation consacrés aux PPUA ;
- ⊕ l'insuffisance de solutions techniques diffusables sur le territoire ;
- ⊕ l'absence d'expertise pour évaluer l'efficacité, la toxicité et les effets indésirables des PPUA.

4.4 **Fragilité du dispositif « vulgarisation, conseil, appui technique »**

Ce troisième maillon est celui du transfert des nouvelles connaissances acquises vers le terrain par des acteurs formés pour cette tâche. Il y a lieu, cependant, de bien préciser que ces transferts de connaissances ne doivent pas se réaliser en sens unique, à savoir celui qui va du laboratoire scientifique vers le terrain car le terrain est en lui-même déjà un laboratoire, un atelier où l'on peut trouver du savoir-faire, de l'expérience et, donc, les pistes de nombreuses solutions aux problèmes rencontrés.

Les points faibles constatés de l'appui technique dispensé aux producteurs/agriculteurs sont surtout :

- ⊕ le manque d'homogénéité, de coordination, de cohésion et de stratégie commune dans les conseils apportés, principalement dû à une confusion dans la répartition des compétences et à un flou autour des rôles de chacun (problème de gouvernance) ;
- ⊕ l'insuffisance de la formation continue des techniciens ;
- ⊕ la fragilité des références techniques (la dernière fiche technique en maraichage date de 2003) et des outils de suivis (cahier de culture, peu de capitalisation...) ;
- ⊕ l'absence d'approche transversale et holistique, hormis au sein de REPAIR : les techniciens sont souvent spécialisés par filières et les conseils apportés manquent de vision globale ;
- ⊕ l'absence de cadrage et de dispositif organisé du transfert sensé être assuré par les différents services techniques (provinces, organisations professionnelles) : le lien avec la recherche/ expérimentation demeure ainsi inféodée aux liens et aux démarches personnelles de chaque technicien ;
- ⊕ le détournement des missions techniques vers une activité chronophage d'instruction des dossiers de demande d'aides (administratif).



OS = Objectif Stratégique / OO = Objectif Opérationnel

» OO 4.1 :

Créer un pilotage Pays de l'amélioration des pratiques en matière de PPUA

	Date cible
OO 4.1.1 : <i>Créer un comité de pilotage sous l'égide de la CANC rassemblant les 3 provinces, la RET et les professionnels</i>	2020

» OO 4.2 :

Développer les compétences des importateurs, techniciens, producteurs/agriculteurs

	Date cible
OO 4.2.1 : <i>Evaluer à posteriori le dispositif Certiphyto NC</i>	2020
OO 4.2.2 : <i>Mettre en place une cellule de veille technologique sur l'évolution des PPUA utilisés dans le monde et impliquant importateurs et RET</i>	2020
OO 4.2.3 : <i>Elaborer et mettre en application un plan de formation continue des techniciens</i>	2021
OO 4.2.4 : <i>Concentrer et mobiliser le conseil technique polyvalent au sein d'une même structure Pays</i>	2021
OO 4.2.5 : <i>Construire et appliquer des références techniques dans les différentes filières</i>	2021
OO 4.2.6 : <i>Mettre en place un réseau d'expérimentation à l'échelle territoriale, régionale et internationale, avec un ancrage profond au terrain (jardins d'essais, fermes pilotes, essais menés chez des producteurs...)</i>	2022

» OO 4.3 :

Renforcer le continuum Recherche/Expérimentation/Transfert

	Date cible
OO 4.3.1 : <i>Intégrer les besoins des agriculteurs dans les procédures de programmation de la recherche / expérimentation</i>	2020
OO 4.3.2 : <i>Concevoir et implémenter un programme de recherches prioritaires sur les différentes problématiques locales ayant trait à l'utilisation des PPUA et aux solutions alternatives</i>	2021
OO 4.3.3 : <i>Vulgariser les résultats de recherche / expérimentation</i>	2020
OO 4.3.4 : <i>Identifier les réseaux internationaux pertinents de recherches pouvant être utiles à la N-C et intégrer les acteurs calédoniens</i>	2020

» OO 4.4 :

Développer les pratiques alternatives et les mesures d'accompagnement nécessaires à la transition

	Date cible
OO 4.4.1 : <i>Cibler les aides publiques sur la transition et la transformation des systèmes de production et les matériels de substitution aux produits phytopharmaceutiques</i>	2020
OO 4.4.2 : <i>Expérimenter, éprouver, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires</i>	2022
OO 4.4.3 : <i>Accompagner la diffusion de ces techniques et systèmes par des collectifs d'agriculteurs</i>	2022
OO 4.4.4 : <i>Faciliter, promouvoir et développer le recours aux produits de bio-contrôle et aux préparations naturelles peu préoccupantes</i>	2020

forum 2019

agrinnov^{NC}

Pour un avenir partagé de l'agriculture

280

participants

à la **journée Diagnostic**
du jeudi 21 mars



250

participants

à la **journée
Restitution**
du mercredi
27 mars

Près de

800

participations

aux **10 ateliers
thématiques**
des 25 et 26 mars





www.agrinnov.nc

